



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Refractaires au STO

Question écrite n° 44193

Texte de la question

M. Jean-Claude Paix appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre sur la situation et les attentes des victimes de la déportation du travail. Un rapport a du lui être remis concernant les revendications formulées par les victimes de la déportation au travail, en particulier sur leur statut et les avantages qui y sont liés en matière de pension d'invalidité et de bénéfices de campagne. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quelles suites il compte donner à ce rapport afin de respecter « l'honneur pour le temps présent et le souvenir de l'épreuve ».

Texte de la réponse

Ainsi que le précise l'honorable parlementaire, une table ronde entre les services techniques du ministère et les deux associations les plus représentatives des réfractaires a été constituée pour examiner les problèmes d'interprétation du statut des réfractaires et les vœux concernant les avantages en matière de pension d'invalidité et de bénéfices de campagne que cette catégorie de ressortissants souhaite notamment se voir étendre. Dans ce cadre, les représentants des ressortissants ont été invités à procéder à un recensement de l'effectif des bénéficiaires potentiels d'une éventuelle extension de ces avantages. Un rapport établi par le groupe de travail sur les droits des réfractaires a été transmis par le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre au Premier ministre. Il peut être précisé que, depuis la fin de ces réunions de concertation, deux mesures ont été adoptées en faveur des réfractaires - droit au port de la médaille commémorative de la guerre 1939-1945, octroi du privilège de recouvrir le cercueil d'un réfractaire d'un drapeau tricolore.

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44193

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5473

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6864